

REVEIL DE NOGENT GYMNASTIQUE REGLEMENT

1. INSCRIPTION

Pour être complète, la fiche d'inscription doit être accompagnée d'un certificat médical, d'une photo d'identité récente, de la cotisation, de l'assurance de la fédération et de ce règlement signé.

L'inscription est annuelle. Toute saison commencée est due en totalité (Le RN GYM se devant d'honorer les contrats annuels de ses entraîneurs) un abandon, même en début d'année ne peut donner lieu à quelconque remboursement.

2. HORAIRES

Ils vous sont indiqués en début de saison. Par respect pour les entraîneurs et pour les adhérents du même groupe, **les absences doivent être signalées** et les horaires de début et de fin de cours respectés.

Le RN GYM se donne le droit d'envoyer un mail aux parents en cas d'absence non justifiée.

3. ENTRAINEMENTS

Certaines équipes s'entraînent deux fois par semaine. Afin de maintenir l'homogénéité de l'équipe, il est important d'assister aux deux entraînements. Chaque équipe est chargée d'installer et de ranger le matériel qu'elle utilise (l'installation et le rangement du matériel lourd sont assurés par les entraîneurs) ; c'est pourquoi nous demandons aux enfants d'arriver un peu avant le début des cours.

4. COMPETITIONS

Pour les adhérents engagés en compétition, la participation à l'ensemble des compétitions est obligatoire. En ne participant pas à une compétition à laquelle vous étiez inscrite, vous pénalisez :

- a. votre équipe qui se trouve hors concours
- b. votre club qui doit payer une amende à la Fédération.
- c. Vous ternissez l'image du club auprès de la Fédération et des autres clubs.

Tout forfait doit être signalé 10 jours avant la compétition à l'entraîneur afin de pouvoir dans la mesure du possible procéder à un éventuel remplacement. En cas d'absence non signalée, les parents devront régler l'amende envoyée par la fédération, seule exception avoir un certificat médical.

Le club ne se charge pas d'organiser les déplacements lors des compétitions, vous devez vous y rendre par vos propres moyens.

5. REGLES DE VIE ET DISCIPLINE

- Respecter les règles de vie en collectivité, ponctualité, politesse, tenue correcte, etc...
- Respecter les autres, partenaires, entraîneurs, cadres, etc...
- Refuser la violence sous toutes ses formes.
- Ne pas consommer d'alcool et ne pas fumer.
- Ne pas mâcher de chewing-gum.

Le bureau du RN GYM se réserve la possibilité de prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'adhérent (sans aucun remboursement de cotisation) si la conduite dans l'enceinte du gymnase ou lors des compétitions (attitude à l'égard des dirigeants, entraîneurs, gymnastes et personnel) irait à l'encontre du bon fonctionnement ou de l'image du club.

REVEIL DE NOGENT GYMNASTIQUE REGLEMENT (suite)

6. RESPONSABILITE

- a. *Accident* : Les parents sont avertis par téléphone; en cas de non-réponse, le club fera appel aux pompiers.
- b. *Vol* : Le Réveil de Nogent décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration d'objets personnels. Il est recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur lors des entraînements (bijoux, argent, portable, vêtements de cuir..)

7. ASSURANCE

Le RN GYM est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel. De son côté, l'adhérent déclare détenir une police d'assurance au titre de sa responsabilité civile, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers ou à lui-même.

8. TENUE

Les cours doivent se dérouler en tenue de sport permettant d'évoluer sans entrave pour les mouvements et pour la vue (justaucorps ou cycliste avec tee-shirt). Les cheveux doivent être impérativement attachés.

L'achat du justaucorps du club est obligatoire et à la charge des parents pour les gymnastes engagées en compétitions.

9. ACCES AU GYMNASSE ET ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Chaque enfant doit être amené par un parent ou un accompagnateur dans l'enceinte du gymnase et être confié à l'entraîneur présent.

En cas de retard de l'entraîneur, il est interdit de laisser seul l'enfant dans les locaux, l'accompagnateur doit attendre l'arrivée du professeur.

La responsabilité de l'entraîneur, des cadres et des bénévoles du club ne peut être engagée si l'enfant n'est pas accompagné à l'intérieur du gymnase.

La responsabilité de l'entraîneur, des cadres et des bénévoles du club commence au début de la séance et se termine à la fin de la séance à laquelle l'enfant est normalement inscrit. Si l'enfant reste dans les locaux à l'issue de la séance pour attendre un proche, la responsabilité en incombe aux parents, tuteur, ou accompagnateur désigné.

Dans le cas où des parents ou tuteur souhaitent que leur enfant se rende et reparte librement à l'entraînement, ils doivent obligatoirement remplir l'autorisation figurant sur la fiche d'inscription dégageant toute responsabilité de l'association, de ses bénévoles et salariés, en dehors de la salle d'entraînement et des horaires d'entraînement.

10. Les entraîneurs sont à votre disposition en fin de séance, après le rangement du matériel, pour répondre à toute question, pour toutes informations vous pouvez envoyer un mail à reveilnogentgym@gmail.com

DATE

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT

SIGNATURE DU RESPONSABLE